



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/20

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE LA CORSE DU SUD

Date de la convocation :
Samedi 4 avril 2026

Le **vendredi 10 avril 2026 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **27**

Nombre de conseillers
en exercice : **27**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POZZO DI BORGO, M BONARDI, Mme POGGI, *adjoints au Maire*, Mme MARI, M. GONZALEZ, Mme AVOLIO, M. MORETTI, Mme FONTAINE, M. DEFENDINI, Mme CASASOPRANA, M. ALESANDRI, M. ROGLIANO, Mme PERI, M. BENARD, Mme MEZZACQUI, M. GUITERA, Mme PIETRI, Mme ROYER-FANTONI, M. COUSIN, *conseillers municipaux*.

Nombre de membres
présents : **22**

Nombre de votants : **24**

Quorum : **14**

ETAIT REPRESENTE : Mme MARCAGGI (donne procuration à Mme MEZZACQUI), M. CASALONGA (donne procuration à M. COUSIN), *conseillers municipaux*.

ETAIT ABSENT : M. MERY, *adjoint au maire*, Mme FERRANDO, Mme GABRIEL-REGIS, *conseillères municipales*.

Secrétaire de séance :
MME LISE VALAT

Par correspondance enregistrée en mairie en mars 2026, Monsieur le Président du Syndicat d'Energie de la Corse du Sud indiquait à Monsieur le Maire que, conformément aux statuts du Syndicat, il appartiendrait au Conseil Municipal nouvellement élu de désigner ses représentants afin de représenter la commune en son Assemblée.

Selon la strate démographique de la commune d'Alata, il appartient de désigner à cet effet 4 membres élus, ainsi que leurs suppléants.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

En qualité de membres titulaires :

M. Marc MERY
M. Jean-Paul BONARDI
M. Gérard DEFENDINI
M. Etienne FERRANDI

En qualité de membres suppléants :

M. Jean-Frédéric PELLEGRIN
Mme Alexandra FERRANDO
M. Fabien GONZALEZ
M. Dominique ROGLIANO



**le Conseil Municipal,
sur exposé de Madame Marie-Jeanne Defranchi,**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, les statuts du Syndicat d'Energie de la Corse du Sud ;

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 30 mars 2026,

DESIGNE les délégués titulaires et suppléants au comité syndical du Syndicat d'Energie de la Corse du Sud, comme suit :

En qualité de membres titulaires

- M. Marc MERY
- M. Jean-Paul BONARDI
- M. Gérard DEFENDINI
- M. Etienne FERRANDI

En qualité de membres suppléants

- M. Jean-Frédéric PELLEGRIN
- Mme Alexandra FERRANDO
- M. Fabien GONZALEZ
- M. Dominique ROGLIANO

VOTE

Par 24 voix Pour 4 abstentions.

Abstentions : Véronique Pietri, Christophe Casalonga, Pascale Royer-Fantoni, Jean-Noël Cousin.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Secrétaire de séance
Lise VALAT**

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**